7 Mars 2018 COUP DE FORCE DU GOUVERNEMENT AU SENAT contre les retraites agricoles !On y revient d'ici le 16 Mai !

La revalorisation des retraites agricoles ne peut pas attendre !

Le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste du Sénat redéposera pour adoption le 16 mai, à l'occasion de sa niche parlementaire, **sa proposition de loi portant revalorisation des retraites agricoles**, avec un minimum garanti de 85 % du SMIC agricole pour une carrière complète.

Cette revalorisation est une urgence tant les retraites agricoles sont faibles.

Cette proposition de loi a déjà été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, à l'initiative de deux députés du groupe **GDR**, André Chassaigne député communiste, et Huguette Bello, députée de la Réunion. Elle aurait dû à son tour être adoptée le 7 mars au Sénat, à l'initiative du groupe **Communiste, Républicain, Citoyen et Ecologiste (CRCE)**. Ce texte avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité en Commission sénatoriale des affaires sociales. Mais, pour faire obstruction et repousser son application hypothétique à 2020, le gouvernement a procédé à un coup de force le 7 mars, **utilisant contre l'avis de tous les groupes du Sénat**, l'article 44-3 de la Constitution qui porte la procédure dite « du vote bloqué » lui permettant de court-circuiter le Parlement et de renvoyer ce texte.

Le 16 mai, le groupe CRCE du Sénat inscrira à nouveau ce texte à l'ordre du jour du Sénat. Cette fois, il doit être adopté !

Pour empêcher un nouveau coup de force du gouvernement en exigeant l'abandon de l'utilisation de l'article 44-3, le monde agricole et tous ceux qui trouvent indigne le niveau des ses retraites doivent se mobiliser : **ensemble, exigeons l'adoption le 16 mai prochain de la proposition de loi Chassaigne-Bello.**

https://www.change.org/p/emmanuel-macron-la-revalorisation-des-retraites-agricoles-ne-peut-plus-attendre

Nom Prénom	Profession	Ville	Signature